

**LOGEMENT****Ivry Confluences – Angle rue Pierre Rigaud / Voie Nouvelle**

Construction de 70 logements locatifs sociaux

par l'ESH Logis Transports

Subvention au titre de la surcharge foncière d'un montant de 350 000 €

**EXPOSE DES MOTIFS**

Ce projet de 70 logements sociaux sis Angle rue Pierre Rigaud et de la Voie Nouvelle s'inscrit dans le cadre de l'opération d'aménagement Ivry Confluences. Ce programme bénéficie notamment de financement PLUS CD afin de permettre le relogement des locataires du site Gagarine (démolition-reconstruction).

L'ESH Logis Transports sollicite la Ville pour le versement d'une subvention au titre de la surcharge foncière d'un montant de 350 000 €.

**I - Le programme**

Les 70 logements locatifs sont répartis sur 2 entrées d'immeuble. Ce dernier repose sur un terrain de 5 000 m<sup>2</sup> environ et s'élève sur 7 niveaux. Ces logements sont financés en PLUS<sup>1</sup>, PLUS CD<sup>2</sup>, PLS<sup>3</sup>, et se répartissent comme suit :

- 53 PLUS CD : 76 %
- 7 PLUS : 10%
- 10 PLS : 14 %

La répartition en termes de typologie est la suivante :

TYPE	NBRE DE LOGEMENTS
T2	21
T3	23
T4	22
T5	4
<b>TOTAL</b>	<b>70</b>

<sup>1</sup> PLUS : prêt locatif à usage social

<sup>2</sup> PLUS CD : prêt locatif à usage social construction-démolition

<sup>3</sup> PLS : prêt locatif social

## **II - Le financement**

Le dossier de financement a été accordé par la DRIHL (Direction Régionale et Interdépartementale de l'Hébergement et du Logement) pour l'obtention des financements dernier trimestre 2014.

L'ESH Logis Transports sollicite une participation de 350 000 € qui sera répartie, comme suit :

- 2014 : 70 000 €,
- 2015 : 140 000 €,
- 2016 : 140 000 € correspondant au solde.

En contrepartie, la Ville d'Ivry sera réservataire de 7 logements, au titre de la surcharge foncière.

Je vous propose donc d'accorder à l'ESH Logis Transports le versement d'une subvention de 350 000 € au titre de la surcharge foncière pour la construction de 70 logements locatifs sociaux situés à l'angle de la rue Pierre Rigaud et de la Voie Nouvelle à Ivry-sur-Seine.

La dépense en résultant pour 2014 a été prévue au budget primitif 2014 et sera à prévoir au budget primitif des années suivantes.

P.J. : convention

## **LOGEMENT**

### **17) Ivry Confluences – Angle rue Pierre Rigaud / Voie Nouvelle**

Construction de 70 logements locatifs sociaux

par l'ESH Logis Transports

Subvention au titre de la surcharge foncière d'un montant de 350 000 €

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2252-1, L.2252-2 et suivants,

vu le code de la construction et de l'habitation,

vu le code civil, notamment son article 2298,

considérant que dans le cadre de la construction de 70 logements locatifs sociaux situés à l'angle de la rue Pierre Rigaud de la Voie Nouvelle à Ivry-sur-Seine, l'ESH Logis Transports sollicite une subvention au titre de la surcharge foncière d'un montant de 350 000 €,

considérant qu'il y a lieu d'accorder à l'ESH Logis Transports une subvention au titre de la surcharge foncière en contrepartie de la réservation de 7 logements au profit de la Ville,

vu la convention, ci-annexée,

vu le budget communal,

### **DELIBERE**

par 38 voix pour et 6 voix contre

**ARTICLE 1 :** ACCORDE une subvention de 350 000 € à l'ESH Logis Transports pour la construction de 70 logements à l'angle de la rue Pierre Rigaud et de la Voie Nouvelle à Ivry-sur-Seine, au titre de la surcharge foncière et AUTORISE le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires pour procéder au versement de ladite subvention, selon le calendrier suivant :

- 2014 : 70 000 €,

- 2015 : 140 000 €,

- 2016 : 140 000 € correspondant au solde.

**ARTICLE 2 :** DIT que les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 23 DECEMBRE 2014

RECU EN PREFECTURE

LE 23 DECEMBRE 2014

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 19 DECEMBRE 2014